Assemblée générale de la CLE du SAGE Sélune

03 juillet 2018 Saint-Hilaire du Harcouet









Stratégie

Eléments pris en compte

- Stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie
- Ateliers changement climatique Sélune
- Objectifs SDAGE

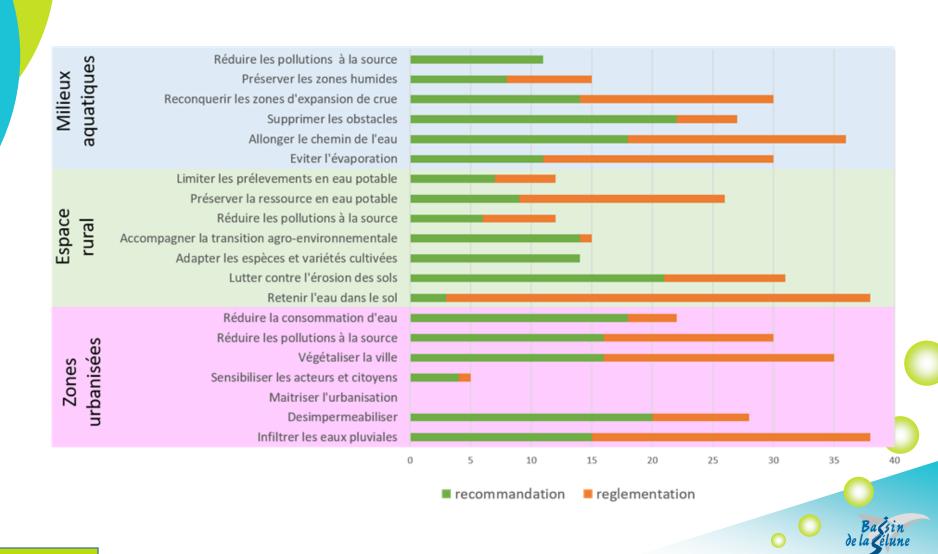


Stratégie d'adaptation CC Seine Normandie

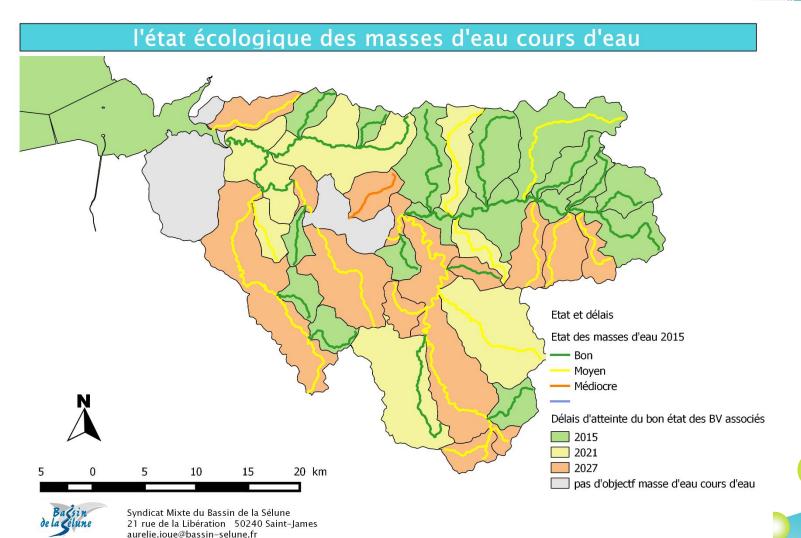
- Enjeux quantitatifs liés à l'augmentation de la température, de l'évapotranspiration et la baisse des précipitations : baisse des ressources en été, conflits d'usage (eau potable, refroidissement, navigation, industries) => réduire la dépendance en eau
- Enjeux qualité de l'eau liés à la baisse des ressources : baisse de la ressource => hausse des concentrations de polluants + température : risque d'eutrophisation => préserver la qualité de l'eau
- Enjeux inondations par submersion, biseau salé, régression côtière, déplacement du bouchon vaseux liés à la montée du niveau de la mer, débordements de nappes => Anticiper les conséquences de l'érosion côtière et de la submersion marine
- Enjeux biodiversité liés à l'augmentation de la température : perturbations de faune et flore, assèchement des zones humides, salinisation des estuaires, espèces envahissantes => préserver la biodiversité et conserver les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides et marins
- Enjeux inondations & ruissellements liés aux fortes pluies : ruissellements urbains, coulées de boues, érosion des Sols => Accroître l'infiltration pour limiter les inondations par ruissellement



Ateliers CC Sélune



Objectifs SDAGE





Objectifs qualité

- Maintien des objectifs du SAGE 2007
 - Objectifs qualité en centile 90:
 - Nitrates: 25mg/l sauf Beuvron et Airon 40 mg/l
 - Phosphore total: 0,2 mg/l
 - MES : 25mg/l
 - Phyto : 0,1µg/l par molécule et 0,5 µg/l pour la somme



Objectifs qualité

	Objectif	99-04	2005-10	2011-16	conformité 2011-16
NO3 (mg/l)	25	45,6	42,5	42	5%
P tot (mg/l)	0,2	0,22	0,12	0,11	95%
MES (mg/l)	25	83	69	86	52 %

La Sélune à					
	Objectif	1999-04	2005-10	2011-16	conformité 2011-16
NO3 (mg/l)	25	27,4	31,9	33,8	63%
P tot (mg/l)	0,2	0,25	0,13	0,11	99%
MES (mg/l)	25	43	50	65	75%

La Sélune	à St Aub		f-co-		
	Objectif	99-04	2005-10	2011-16	conformité 2011-16
NO3 (mg/l)	25	39,5	38	38,3	14%
P tot (mg/l)	0,2	0,18	0,07	0,06	97%
MES (mg/l)	25	18	18	14	100%

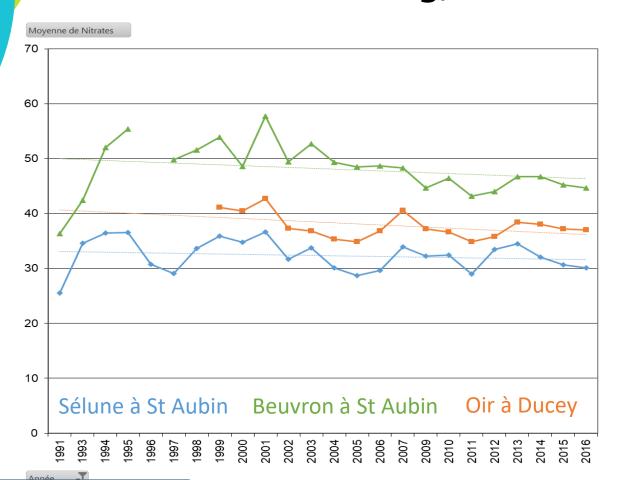
Le Beuvron					
	Objectif	99-04	2005-10	2011-16	conformité 2011-16
NO3 (mg/l)	40	61,3	52	51	11%
P tot (mg/l)	0,2	0,35	0,25	0,19	90%
MES (mg/l)	25	79	54	85	48 <mark>%</mark>

L'airon	aux Log				
	Objectif	99-04	2005-10	2011-16	conformité 2011-16
NO3 (mg/l)	40	51,5	47,3	46,1	49 <mark>%</mark>
P tot (mg/l)	0,2	0,37	0,14	0,13	97%
MES (mg/l)	25	38	51	51	59%



Quel objectif Nitrates?

- SAGE 2007 : 25mg/l
- SDAGE 2016 : 18mg/l à l'exutoire





Structuration PAGD

I. les objectifs du SAGE pour s'adapter au changement climatique
A. Protéger les ressources et économiser l'eau potable
1. Assurer l'Alimentation en Eau Potable des populations
2. Economiser l'eau potable5
B. Préserver la qualité de l'eau7
1. Réduire les rejets domestiques et industriels
2. Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires non-agricoles
3. Accompagner la transition agro-environnementale
C. Protéger la biodiversité et les services écosystémiques et assurer le développement des loisirs
dans le respect des milieux aquatiques14
1. Garantir la fonctionnalité des cours d'eau14
2. Préserver et restaurer les Zones Humides
3. <u>Plans d'eau</u>
4. Baie du Mont-Saint-Michel et Zone Estuarienne
5. Espèces invasives 20
6. Favoriser les loisirs dans le respect des milieux aquatiques
D. Prévenir les risques d'inondations et de coulées de boue
1. <u>Développer la gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbanisée</u> 22
2. <u>Lutter contre l'érosion et le ruissellement</u> 24
3. Gérer le risque d'inondation
E. Anticiper l'élévation du niveau marin
F. solidarité Territoriale/ organisation 27



PAGD-Règlement

Rédaction du projet

- Basé sur les actions proposées par les ateliers CC de juillet dernier
- Recherche de rédactions correspondantes dans les SAGE voisins par souci de cohérence
 - Couesnon
 - Côtiers de la région de Dol
 - Mayenne
 - Vire
- Des anciens /des plus récents
- Sur Loire Bretagne/Seine Normandie

Groupes de travail

- 1 Protéger les ressources et économiser l'eau potable
- 2 Préserver la qualité de l'eau
- 3 Protéger la biodiversité et les services écosystémiques et assurer le développement des loisirs dans le respect des milieux aquatiques
- 4 Prévenir les risques d'inondations et de coulées de boue et anticiper l'élévation du niveau marin

Peu nombreux, peu d'élus, mais efficaces

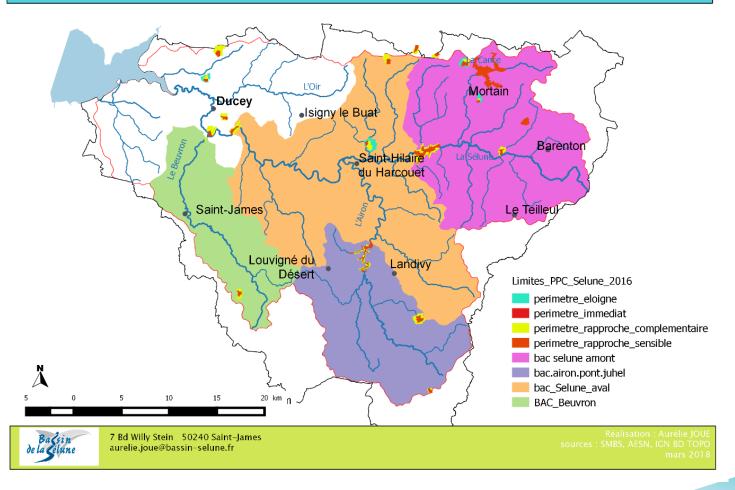
Protéger les ressources et économiser l'eau potable

- Assurer l'Alimentation en Eau Potable des populations
 - Réviser le périmètre du PPC sur la Sélune et le Beuvron
 - Protéger les aires d'alimentations de captage
 - Encourager la déclaration de forages privés
 - Anticiper les situations de tension sur l'AEP
 - Assurer la séparation des réseaux d'eau publics et privés
 - Adopter une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
 - Analyser l'impact sur l'alimentation en eau potable de l'implantation d'activités fortement consommatrices d'eau



Protéger les ressources et économiser l'eau potable

Bassins d'alimentation de captage





Protéger les ressources et économiser l'eau potable

Economiser l'eau potable

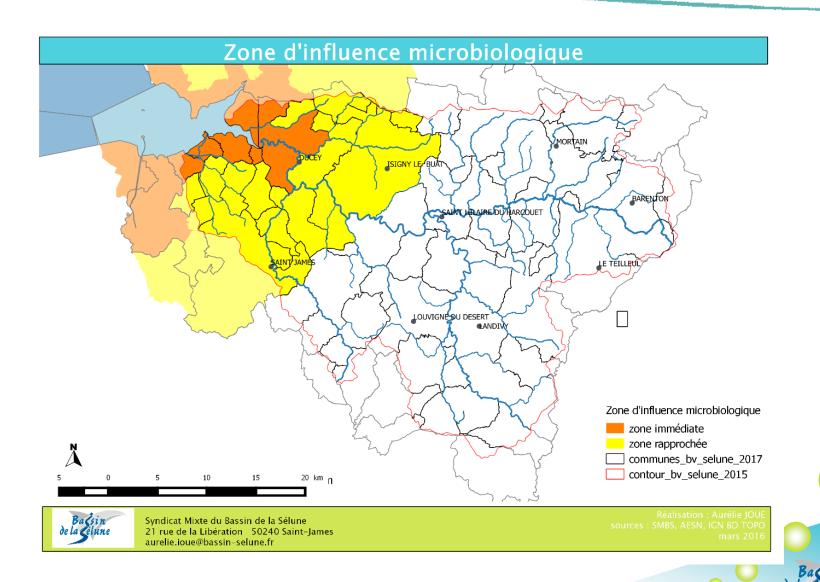
- Économiser l'eau dans les bâtiments publics et privés
- Sensibiliser et communiquer pour réduire les consommations domestiques
- Développer les économies d'eau dans les projets d'aménagement urbain
- Réutiliser les eaux usées



· Réduire les rejets domestiques et industriels

- Assainissement collectif
 - Encadrer les rejets de phosphore domestiques et industriels
 - Réduire le phosphore domestique
 - Tendre vers une gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées
 - Etablir des conventions de déversement et règlement d'assainissement
- Assainissement non collectif
 - Communiquer sur l'entretien des installations d'assainissement non-collectif
 - Cartographier les installations et établir le diagnostic des pressions
 - Privilégier sur la zone aval du bassin les filières sans rejet direct
 - Réhabiliter les ANC non-conformes des zones prioritaires
- Sensibiliser les notaires à l'information des SPANC lors des changements de propriétés
- · Créer une police spéciale de l'environnement

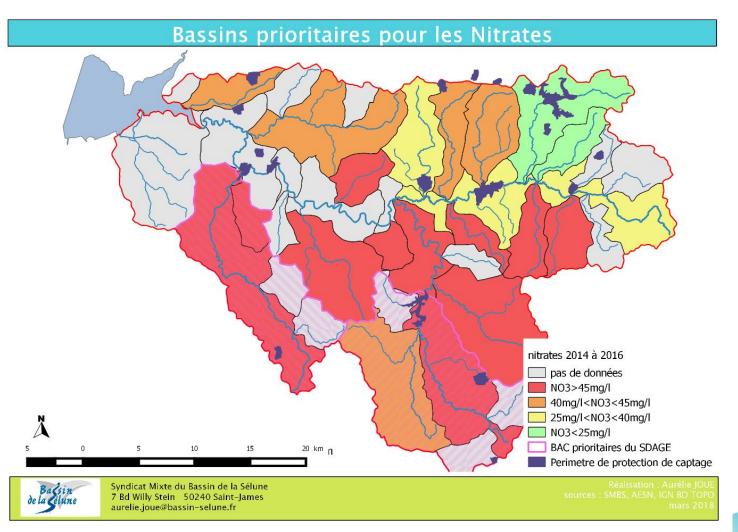




- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires non-agricoles
 - Accompagner les collectivités vers le zéro phyto
 - Prendre en compte l'entretien dès la conception des projets
 - Accompagner le zéro phyto et la préservation de la biodiversité chez les particuliers



- Accompagner la transition agroenvironnementale
 - Animer le territoire pour accompagner le changement
 - Favoriser l'acquisition de références pour une connaissance partagée des enjeux du bassin versant
 - Encourager les filières à bas niveau d'intrant
 - Encourager les changements de pratiques sur les zones prioritaires
 - Promouvoir et mettre en œuvre des méthodes alternatives à l'usage des produits phytosanitaires
 - Simplifier les référentiels police eau BCAE ZNT
 - Accompagner la réutilisation agricole des terres exondées



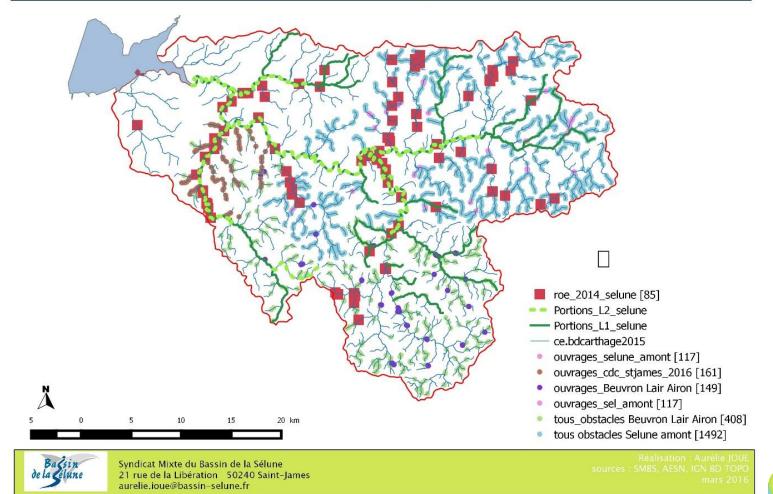


Garantir la fonctionnalité des cours d'eau

- Intégrer et préserver les cours d'eau dans les documents d'urbanisme
- Élaborer un programme de restauration des cours d'eau à l'échelle du bassin versant
- Limiter le piétinement des berges
- Favoriser la végétation des berges pour limiter le réchauffement et l'évaporation
- Mieux connaître les têtes de bassin versant
- Mettre à jour la base de données ouvrages en lien avec l'AFB
- Restaurer la continuité écologique
- Réviser les classements et ouvrages prioritaires après effacement de Vezins et RQB
- Organiser le suivi après travaux sur le long terme de quelques points









Préserver et restaurer les Zones Humides

- Préserver les zones humides dans les documents d'urbanisme
- Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides
- Informer et mutualiser les expériences et moyens pour un entretien adapté des zones humides
- Accompagner la gestion agro-environnementales des zones humides
- Mobiliser les outils de restauration et de gestion des zones humides
- Favoriser la reconnexion des zones humides
- Maintenir et valoriser les zones humides patrimoniales

Limiter les plans d'eau

- Interdire la création de nouveaux plans d'eau
- Supprimer les plans d'eau existants

Baie du Mont-Saint-Michel et Zone Estuarienne

 Mieux connaitre l'impact des flux terrestre sur les écosystèmes marins

Espèces invasives

- Intégrer la lutte contre les espèces invasives dans les programmes de restauration des cours d'eau
- Sensibiliser les gestionnaires de voiries
- Communiquer sur les espèces invasives vers les particuliers

- Favoriser les loisirs dans le respect des milieux aquatiques
 - Encourager l'élaboration d'un plan de gestion piscicole à l'échelle du bassin versant
 - Encourager la gestion patrimoniale des cours d'eau après restauration de la continuité
 - Développer un tourisme pêche durable
 - Accompagner le développement des activités de loisirs
 - Envisager la reconquête de la baignade



Prévenir les risques d'inondations et de coulées de boue

- Développer la gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbanisée
 - Limiter les surfaces à urbaniser
 - Développer la multi-fonctionnalité des espaces verts et naturels en ville
 - Limiter l'imperméabilisation de l'urbanisation nouvelle
 - Améliorer la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement
 - Réaliser les zonages pluviaux
 - Elaborer les schémas directeurs des eaux pluviales
 - Désimperméabiliser les zones urbanisées existantes
 - Informer/former les maitres d'ouvrage sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales



Prévenir les risques d'inondations et de coulées de boue

Lutter contre l'érosion et le ruissellement

- Protéger le bocage dans les documents d'urbanisme
- Encourager la concertation dans le cadre de l'identification et la protection des éléments bocagers dans les documents d'urbanisme
- Elaborer un plan de gestion stratégique du bocage
- Réaliser des diagnostics à l'échelle de l'exploitation pour améliorer la gestion du bocage
- Améliorer la gestion du bocage en soutenant la production de bois énergie
- Encourager les pratiques agricoles limitant l'érosion du sol

Prévenir les risques d'inondations et de coulées de boue

- Gérer le risque d'inondation
 - Accompagner la sensibilisation sur la culture des risques
 - Se préparer à la crise
- Anticiper l'élévation du niveau marin ?



Sujets non traités encore

- Anticiper l'élévation du niveau marin ?
- Organisation territoriale ?



Participation du public

Participation du public

- LOI n° 2018-148 du 2 mars 2018
- ratifiant les ordonnances
 - n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes
 - et n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement



Concertation préalable

- La concertation préalable permet de
 - débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
 - le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre.
- Elle porte sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Déclaration d'intention

- 1° Les motivations et raisons d'être du projet
- 2° Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle
- 3° La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet
- 4° Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement
- 5° Une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées
- 6° Les modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public.



procédure

Déclaration d'intention

Permettant la mise en œuvre du droit d'initiative Rédaction d'une note de présentation du projet enjeux, modalités de participation du public envisagées

Envoi au préfet coordonnateur courrier+note

2 mois mini +2 mois maxi

Publication Par le préfet de l'avis de concertation préalable

15 j mini

Mise à disposition de la note sur le site de la préfecture et du SMBS

3 mois maxi

Bilan de la Concertation préalable
Mesures jugées nécessaires
Par la préfecture

Concertation préalable Recueil des avis en préfecture

> 15 j mini 3 mois maxi



Planning

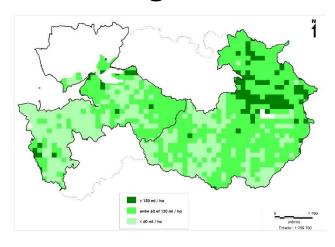
- Concertation préalable : septembre-février
- Marché Rédaction des documents du SAGE
 - Rédaction PAGD+ Règlement
 - Evaluation environnementale
 - Relecture juridique
 - Estimatif 80 000 €
 - Demande aide AESN septembre pour commission octobre
 - Procédure marché octobre novembre
 - Démarrage au mieux décembre



Divers

Préservation bocage CAMSMN

- SAGE actuel demande préservation bocage antiérosif (+/-70% du linéaire)
- Proposition règle différente selon densité bocagère



& Justin	
The state of the s	my so
> 100 ml / hc	

	Surface concernée	Linéaire concerné
<60ml/ha	54%	34%
60-120 ml/ha	44%	59%
>120 ml/ha	3%	7%



Avis PPRI

- Objectifs
 - Protéger les zones d'expansion de crue
 - Maitriser l'urbanisation en zone inondable
- Cartographie
 - Aléas + enjeux = zonage règlementaire à risque 3 couleurs
- Règlement
 - Pas de résidences de loisirs, ERP, constructions nouvelles, clôtures, infrastructures...Sauf exceptions et prescriptions
 - Zone bleue constructions possible avec prescriptions
- Mesures de prévention protection sauvegarde
 - Information des citoyens + DICRIM
 - Organisation de crise + Plan communal de Sauvegarde
- Mesures relatives constructions installations ouvrages et fiches pratiques
 - Entretien des cours d'eau
 - Citernes, matériaux, réseaux
 - Fiches pratiques
 - Cote plancher
 - Zone refuge



Communication barrages

Pont des Biards

St Martin

